

COMMUNE D'ALLEVARD

(ISERE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le deux décembre, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'Allevard, légalement convoqué le 24 novembre 2023, s'est réuni à 10h sous la Présidence de Monsieur Sidney REBBOAH, Maire

Présents : Sidney REBBOAH, Christelle MEGRET, Georges ZANARDI, Rachel SAUREL, Thomas SPIEGELBERGER, Lucie BIDOLI, Yannick BOVICS, Quentin JULIEN-SAAVEDRA, Andrée JAN, Françoise TRABUT, Marie SADAUNE, Béatrice BON, Nathalie HAILLEZ, Patrick MOLLARD, Sophie BATTARD, Carin THEYS

Pouvoirs : Sébastien MARCO pouvoir à Rachel SAUREL, Sarah WARCHOL pouvoir à Lucie BIDOLI, Adel BEN MOHAMED pouvoir à Yannick BOVICS, Junior BATTARD pouvoir à Françoise TRABUT, Valentin MAZET-ROUX pouvoir à Georges ZANARDI, Patrick BARRIER pouvoir à Sophie BATTARD, Martine KOHLY pouvoir à Patrick MOLLARD, Ludovic BRISE pouvoir à Sidney REBBOAH, Fabienne LEBE pouvoir à Carin THEYS

Excusés : Sébastien MARCO, Sarah WARCHOL, Adel BEN MOHAMED, Junior BATTARD, Valentin MAZET-ROUX, Patrick BARRIER, Martine KOHLY, Ludovic BRISE, Fabienne LEBE, Jean-Luc MOLLARD, Christine PALMERO

DELIBERATION N° 77/2023 – Prorogation des tarifs des activités périscolaires et extrascolaires à compter du 1er janvier 2024

Vu les délibérations 32/2023 ; 33/2023 et 34/2023 en date du 22 mai 2023 portant adoption des tarifs respectivement du restaurant scolaire, de l'accueil de loisirs et des activités périscolaires,

Les tarifs des activités périscolaires et extrascolaires ont été votés le 22 mai dernier.

Toutefois, une date de fin d'application a été mentionnée au 31 décembre 2023.

Il convient ainsi de reconduire à l'identique les tarifs ci-dessous à compter du 1^{er} janvier 2024.

1 – Tarifs de la restauration scolaire

Tarifs hors PAI	A compter du 1 ^{er} janvier 2024
Tarif - Allevard*	5,37 €
Tarif famille nombreuse -Allevard*	3,75 €
QF inférieur à 510 - Allevard **	2,14 €
Saint-Hugues	5,37 €
Extérieurs	9,65 €
Invités	6,72 €
Enseignant	5,37 €
Agents municipaux	5,37 €

Les tarifs à appliquer aux familles, n'utilisant que le service accueil de la restauration scolaire (dans le cadre d'un PAI sévère), correspondent à la part encadrement/surveillance estimée à 19 % (plafond retenu par la CAF pour la déduction des frais de garde des coûts de la restauration scolaire) soit :

Tarifs dans le cadre d'un PAI	A compter du 1 ^{er} janvier 2024
Tarif - Allevard *	1.05 €
Tarif famille nombreuse -Allevard *	0.73 €
QF inférieur à 510 - Allevard **	0.42 €
Extérieurs	1.88 €

Précisions

- * Le tarif Allevard : s'applique aux personnes domiciliées à Allevard ou contribuables sur Allevard
- ** Pour l'application du tarif au quotient inf. à 510 : c'est la situation au moment de la remise du dossier d'inscription à la rentrée scolaire, ou en cours d'année pour les nouveaux arrivants, qui est prise en compte.
- En cas de défaut de désinscription ou de désinscription hors délais (sauf cas de force majeure) : le prix du repas facturé sera le prix plein tarif.
- Pour l'ensemble des enfants inscrits à la restauration scolaire il est donné la possibilité aux familles de payer par CESU à hauteur de la part correspondant aux frais de garde soit 19.5 %.

2-Tarifs de la garderie et de l'étude surveillée

	GARDERIE PERISCOLAIRE coût à la 1/2 heure	ETUDES SURVEILLEES 16h30 à 18h *= tarif garderie x 3
A compter du 1 ^{er} janvier 2024		
Allevard		
QF < 510	1,13 €	0,00 €
QF de 511 à 1000	1,23 €	3,69 €
QF de 1001 à 1500	1,33 €	3,99 €
QF de 1501 à 2000	1,43 €	4,29 €
QF > 2000	1,53 €	4,59 €
Extérieur		
Tout QF	1,69 €	5,07 €
Pour tous - Participation forfaitaire obligatoire pour le goûter du soir	0,15 €	0,15 €

Précisions

- Toute 1/2h commencée est due
- Tarif minoré de 10% à partir du 2^{ème} enfant inscrit
- Gratuité du service de soutien scolaire en direction des élèves de l'école publique Pierre Rambaud orientés par l'équipe enseignante.
- Le tarif Allevard : s'applique aux personnes domiciliées à Allevard ou contribuables sur Allevard
- Le quotient pris en compte est celui en vigueur au moment de l'inscription
- En cas de défaut de désinscription ou de désinscription hors délais (sauf cas de force majeure): forfait facturé de 2 euros
- Paiement par CESU accepté
-

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

3- Tarifs de l'accueil de loisirs

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
 Reçu en préfecture le 19/12/2023
 Publié le 19/12/2023
 ID : 038-213800063-20231202-DELIB77_2023-DE



Tarifs ½ journée sans repas		
A compter du 1 ^{er} janvier 2024		
Allevard		
QF < 510	Tarif de base	3,70 €
	Tarif 2 ^{ème} enfant et suivant inscrit sur la même période	2,70 €
QF de 511 à 1000	Tarif de base	4,52 €
	Tarif 2 ^{ème} enfant et suivant inscrit sur la même période	3,52 €
QF de 1001 à 1500	Tarif de base	5,41 €
	Tarif 2 ^{ème} enfant et suivant inscrit sur la même période	4,41 €
QF de 1501 à 2000	Tarif de base	5,86 €
	Tarif 2 ^{ème} enfant et suivant inscrit sur la même période	4,86 €
QF > 2000	Tarif de base	6,31 €
	Tarif 2 ^{ème} enfant et suivant inscrit sur la même période	5,31 €
Extérieur		
Tout QF		6,78 €

Tarifs repas	A compter du 1 ^{er} janvier 2024	
	Hors PAI	Avec PAI
Allevard		
QF < 510	2,14 €	0,42 €
QF > 510	5,37 €	1,06 €
Famille nombreuse	3,75 €	0,73 €
Extérieurs		
Tout QF	9,65 €	1,88 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Accueil de loisirs		Tarifs journée avec repas (tarif de base journée avec repas x 2)+tarif repas selon catégorie *sauf pour QF < 510 +famille nombreuse = tarif 2ème enfant	Forfait semaine avec -20% sur journée	Forfait semaine avec -20% sur journée
		A compter du 1 ^{er} janvier 2024		
QF < 510	Tarif de base	9,54 €	30,53 €	38,16 €
	Tarif famille nombreuse ou à partir du 2ème enfant inscrit sur la même période	7,54 €	24,13 €	30,16 €
QF de 511 à 1000	Tarif de base	14,41 €	46,11 €	57,64 €
	Tarif famille nombreuse ou à partir du 2ème enfant inscrit sur la même période	12,79 €	40,93 €	51,16 €
QF de 1001 à 1500	Tarif de base	17,10 €	54,71 €	68,38 €
	Tarif famille nombreuse ou à partir du 2ème enfant inscrit sur la même période	14,57 €	46,64 €	58,30 €
QF de 1501 à 2000	Tarif de base	17,10 €	54,71 €	68,38 €
	Tarif famille nombreuse ou à partir du 2ème enfant inscrit sur la même période	15,48 €	49,52 €	61,90 €
QF > 2000	Tarif de base	18,00 €	57,59 €	71,99 €
	Tarif famille nombreuse ou à partir du 2ème enfant inscrit sur la même période	16,38 €	52,41 €	65,51 €
Extérieur	Tarif de base	23,20 €	74,25 €	92,81 €
	Tarif famille nombreuse ou à partir du 2ème enfant inscrit sur la même période			

Précisions

- Le tarif Allevard : s'applique aux personnes domiciliées à Allevard ou contribuables sur Allevard
- Le quotient pris en compte est celui en vigueur au moment de l'inscription
- En cas de défaut de désinscription ou de désinscription hors délais (sauf cas de force majeure): le prix facturé sera le prix de base applicable au QF > 2000
- Paiement par CESU accepté

Cette délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Pour : 23 ; Contre : 2 (Groupe AAC) ; Abstention : 0).

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme
Le Maire
Sidney REBBOAH

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.